

Tél. +41(0)24 481 42 52
secretariatmunicipal@vionnaz.ch
www.vionnaz.ch

AVIS

ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

Les bourgeois et bourgeois de la Commune de Vionnaz sont convoqués en assemblée primaire bourgeoise le **mercredi 14 décembre 2022 à 18h30** au Bâtiment des Fontanies, salle de la Greffaz à Vionnaz, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoise
3. Demande d'octroi du droit de Bourgeoisie de M. Xavier Mottet
4. Présentation du plan quadriennal 2023-2026
5. Budget 2023 de la Bourgeoisie
6. Communications, divers et propositions individuelles

Les non-bourgeois sont les bienvenus à cette assemblée.

ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Vionnaz sont convoqués en assemblée primaire municipale le **mercredi 14 décembre 2022 à 19h30** au Bâtiment des Fontanies, salle de la Greffaz à Vionnaz, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la dernière assemblée municipale
3. Présentation du plan quadriennal 2023-2026
4. Budget 2023 de la Municipalité
5. Communications du Conseil communal
 - a) Point de situation sur les projets de règlements eau potable/eaux usées
 - b) Etat de l'avancement du projet Interface
 - c) Point de situation sur les Remontées mécaniques de Torgon
 - d) Mesures énergétiques
6. Divers et propositions individuelles

Les procès-verbaux des dernières assemblées primaires municipale et bourgeoise, ainsi que les documents utiles (comptes) sont à votre disposition pour consultation sur le site internet, à la Maison de commune aux heures d'ouverture des guichets, ainsi qu'à la salle de la Greffaz de 18h00 à 18h30 le jour des assemblées primaires. Sauf demande expresse, ceux-ci ne seront pas lus lors des assemblées.

Nous invitons les citoyennes et citoyens à faire parvenir par e-mail (secretariatmunicipal@vionnaz.ch) ou courrier leurs questions particulières à l'Administration communale, Rue du Pavé 6, 1895 Vionnaz, pour le **jeudi 8 décembre 2022 au plus tard**. Ceci permettra à nos Autorités de répondre au mieux à vos questions.

Il est rappelé qu'un contrôle des électrices et des électeurs sera effectué à l'entrée. Dès lors, il est nécessaire de vous munir d'une pièce d'identité.